

## Position de l'AQPF sur la formation des enseignantes et enseignants de français au secondaire

Colette Baribeau

Numéro 97, printemps 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44314ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Baribeau, C. (1995). Position de l'AQPF sur la formation des enseignantes et enseignants de français au secondaire. *Québec français*, (97), 64–66.

À l'heure où les universités québécoises, à la demande du ministère de l'Éducation, ont entrepris de réviser leurs programmes de préparation à l'enseignement secondaire, l'Association québécoise des professeurs et professeures de français juge important de faire connaître son point de vue sur la formation des futurs enseignants et enseignantes de français au secondaire. La question est cruciale, car l'enseignement de la langue nationale forme la clé de voûte de tous les apprentissages visés par le système scolaire.

Position de l'AQPF sur

# La formation des enseignantes et enseignants de français au secondaire

**L**a présente position identifie d'abord les qualités essentielles que devrait posséder une enseignante ou un enseignant de français. Sont ensuite décrites les caractéristiques d'un programme universitaire propre à assurer la formation de telles personnes. Le texte définit enfin le profil d'entrée auquel devraient satisfaire les étudiantes et étudiants pour être admis dans ce type de programme.

## Les qualités nécessaires pour enseigner le français

La personne qui enseigne le français au secondaire est une spécialiste passionnée de la langue et de la littérature. En plus de bien connaître les mécanismes phoniques, lexicaux, grammaticaux et textuels du français, elle s'intéresse à ses dimensions artistiques, culturelles et sociopolitiques. Ses pratiques langagières sont riches et variées : elle lit beaucoup, écrit avec aisance et s'exprime de façon vivante et appropriée.

Au point de vue pédagogique, tout en tenant compte des mécanismes d'acquisition du langage, elle sait développer chez chacun, quel qu'il soit, le goût et la maîtrise de la langue. Les activités et les projets didactiques qu'elle réalise ne cèdent en rien à la routine ni au conformisme, mais font preuve au contraire d'innovation et d'un constant souci d'adaptation. Elle communique aussi facilement avec ses collègues et collabore volontiers avec eux. Étant donné le caractère transdisciplinaire de l'enseignement de la langue, elle s'engage activement dans la vie de l'école pour améliorer la pédagogie, le climat intellectuel et les conditions de travail qui y règnent. Sa personnalité profonde est celle d'un « mutin mutant » qui s'efforce de transformer et de faire progresser l'institution scolaire.

En somme, par ce qu'elle est, ce qu'elle sait, ce qu'elle pense et ce qu'elle fait, la personne qui enseigne le français au secondaire représente, auprès des



jeunes, un témoin de la force et de la richesse du langage ainsi qu'un agent dynamique de la culture du Québec et de toute la francophonie.

### **Les caractéristiques d'un programme de formation de qualité**

Sur la base des documents élaborés par les universités pour le renouvellement du baccalauréat en enseignement secondaire, l'AQPF constate avec plaisir qu'on semble vouloir abandonner le modèle de la juxtaposition qui a prévalu au Québec depuis les années soixante. Ce modèle consistait à séparer la formation dans la discipline d'enseignement de la formation psychopédagogique. Ainsi, en français, l'étudiante ou l'étudiant se spécialisait en langue et littérature pendant deux ou trois ans dans une unité de lettres puis allait suivre des cours en sciences de l'éducation durant sa dernière année à l'université. Une telle division entre les contenus disciplinaires et les phénomènes d'enseignement-apprentissage empêchait les futurs maîtres de relier les deux perspectives et d'acquérir une vision cohérente de leur activité professionnelle.

L'AQPF préconise résolument un modèle d'intégration où l'étude de la langue et de la littérature se réalise conjointement avec celle de leur enseignement-apprentissage et celle des problèmes généraux de l'éducation. La réforme entreprise ces derniers temps doit conduire à l'abandon d'une formation en parallèle se réduisant à une accumulation de cours isolés les uns des autres pour faire place à une formation plus synergique où les cours, par leur contenu et leur agencement, se complètent et s'éclairent mutuellement. Par exemple, le futur maître qui est amené, en sociolinguistique, à se pencher sur le phénomène de la variation linguistique gagnerait à réfléchir en même temps sur le problème que posent la norme et les registres de langue à l'école.

Une formation intégrée des enseignantes et enseignants repose sur des formules pédagogiques actives qui vont au-delà de la passivité des cours magistraux en grand groupe. Les étudiantes et étudiants doivent avoir l'occasion de s'appropriier des savoirs et des savoir-faire à

travers un grand nombre de travaux pratiques, d'ateliers d'écriture et de lecture, d'exercices de simulation d'enseignement, de discussions de cas en équipe, de séances d'analyse critique de matériels ou de méthodes pédagogiques, d'activités de synthèse, de laboratoires, etc.

Sur le plan des savoirs disciplinaires, le programme devrait permettre aux étudiantes et étudiants d'acquérir une solide connaissance générale des diverses approches littéraires ainsi que de la littérature sans négliger l'étude des autres types de discours. Par littérature, il faut entendre particulièrement la littérature du Québec, de la France et de la francophonie, incluant la littérature pour la jeunesse. Du côté de la langue et du discours, on ne peut plus aujourd'hui se limiter au cadre de la phrase, il faut inclure également les apports de la linguistique textuelle et de la pragmatique. Un des rôles essentiels des cours de linguistique et de littérature est de permettre au futur maître de réfléchir, d'un point de vue personnel, sur ses valeurs culturelles, sur ses attitudes sociolinguistiques, sur la place du français au Québec et dans le monde ainsi que sur l'importance du langage dans le développement de la personne, des arts et de la société.

Sur le plan des savoirs pédagogiques, la didactique du français est appelée à jouer un rôle de premier plan puisqu'elle place, au cœur de ses préoccupations, l'articulation des sciences du langage et des sciences de l'éducation, et qu'elle s'intéresse particulièrement aux phénomènes de compréhension et de production du langage en contexte scolaire. D'autres disciplines sont convoquées, principalement la psychologie, la philosophie et la sociologie de l'éducation. Quant aux aspects relevant par exemple de la technologie éducative ou de l'évaluation, ou encore de thèmes d'actualité comme la pluriethnicité, il conviendrait de les intégrer aux autres cours, notamment ceux de didactique, plutôt que de les traiter dans des cours spécifiques pour éviter encore une fois l'éparpillement et le cloisonnement.

Compte tenu de la complexité et de l'ampleur des savoirs nécessaires à l'enseignement du français, compte tenu également de l'importance scolaire et

sociale de l'étude de la langue nationale, l'AQPF émet de sérieuses réserves quant à la bidisciplinarité que le ministère de l'Éducation a imposée aux universités québécoises. Pour la préparation à l'enseignement secondaire, on ne peut mettre sur le même pied des champs aussi différents que le français et, par exemple, l'enseignement religieux, l'économie familiale ou l'éducation au choix de carrière. Déjà l'étude du français comporte deux immenses volets : la langue et la littérature. L'AQPF enjoint donc les autorités concernées à revenir sur cette décision et à offrir un programme de formation unidisciplinaire en français. À tout le moins, les universités devraient songer à une majeure en français complétée par une mineure dans une autre matière.

La formation pratique constitue une dimension essentielle d'un programme en enseignement. Tout en se développant à l'intérieur d'une bonne partie des cours, les savoirs professionnels de l'enseignant relatifs à la relation maître-élève, à la conduite de la classe, à la transmission des connaissances et au fonctionnement concret du système d'éducation s'actualisent principalement durant les stages en milieu scolaire. Trop longtemps les stages ont souffert d'inconsistance et de laisser-aller. Il importe de leur garantir des ressources appropriées et une organisation rigoureuse. Les stagiaires devraient travailler dans des écoles officiellement associées avec les universités et sous la supervision d'enseignantes ou enseignants reconnus pour leur compétence et ayant été formés à la supervision pédagogique. En outre, le soutien de la direction et du personnel non enseignant (entre autres, conseillères et conseillers pédagogiques, psychologue) s'avère aussi essentiel à l'intégration du stagiaire dans la culture de l'école.

L'encadrement assumé par les enseignantes et enseignants associés devrait faire partie intégrante de leur tâche. De même, le travail de l'étudiante ou de l'étudiant en stage intensif de plusieurs mois devrait donner droit à une rémunération comme dans le cas des autres professions (médecine, droit, etc.). Pas plus en enseignement qu'ailleurs, rien ne justifie l'exploitation d'une main-d'œuvre à bon marché.





## RECOMMANDATIONS

L'AQPF constate que la question de la formation des maîtres place en interaction quatre partenaires : a) l'université, b) les commissions scolaires et le ministère de l'Éducation, c) le syndicat, d) les écoles avec les enseignants et les enseignantes qui y travaillent.

Considérant sa position sur la formation des enseignantes et enseignants de français du secondaire, l'AQPF soumet les recommandations suivantes à toutes ces instances :

1. qu'une collaboration étroite et féconde, fondée sur le respect mutuel, soit favorisée à l'université entre les professeurs et professeurs des sciences du langage et des sciences de l'éducation ;
2. que les départements disciplinaires de linguistique et de littérature s'engagent davantage dans la formation à l'enseignement en adaptant leurs cours aux besoins culturels et professionnels des futurs enseignants et enseignantes de français au secondaire ;
3. que, pour l'enseignement du français, la formation soit unidisciplinaire, ou, à tout le moins, comporte une majeure en langue et littérature françaises complétée par une mineure dans une autre matière ;
4. qu'un réel partenariat soit établi entre l'université et le milieu scolaire pour assurer un encadrement efficace des stagiaires ;
5. que les enseignantes et les enseignants associés soient sélectionnés de façon rigoureuse et formés à l'encadrement pédagogique, et que cet encadrement soit reconnu officiellement dans leur tâche ;
6. qu'une rémunération soit attribuée aux stagiaires lors d'un stage intensif ;
7. que l'école assure des conditions optimales pour la réalisation des stages ;
8. que soient mis en place des mécanismes d'évaluation de programme portant à la fois sur les cours et sur les stages ;
9. que l'admission aux programmes de formation des maîtres au secondaire soit réservée aux candidates et candidats ayant fait la preuve d'une excellente maîtrise de la langue orale et écrite et d'une solide culture générale ;
10. que la maîtrise de la langue constitue l'une des conditions d'admission aux programmes de formation des maîtres au secondaire dans toutes les disciplines ;
11. que chaque programme de formation des maîtres du secondaire traite du rôle essentiel du langage dans l'acquisition du savoir et le développement de la personne.

Il serait sage de confier aux débutantes et débutants une tâche ne comportant pas de défis pédagogiques trop élevés. Contrairement à cette pratique insensée où on laissait souvent aux nouveaux enseignants et enseignantes les tâches les plus ingrates, il conviendrait d'affecter les débutantes et débutants à des groupes d'élèves ordinaires plutôt qu'en cheminement particulier ou en grande difficulté d'apprentissage ou de comportement. Ces nouveaux maîtres pourraient ainsi acquérir, sans risque de découragement, une expérience qui leur permettrait par la suite de mieux affronter des situations plus exigeantes.

### **Le profil d'entrée des étudiantes et étudiants**

Les exigences d'admission devraient être aussi fortes en éducation qu'en tout autre domaine. Pour l'enseignement du français, les candidats et candidates devraient posséder, dès l'entrée à l'université, une bonne culture générale et une excellente compétence langagière.

Par rapport au niveau de culture nécessaire, les études secondaires paraissent nettement insuffisantes en ce qui a trait aux arts et aux sciences humaines. Ceux et celles qui se destinent à l'enseignement du français devraient avoir acquis une solide formation générale de niveau collégial en ayant suivi des cours de littérature, de langue, de philosophie, d'histoire, de géographie, d'art, de civilisation, de mathématique et de sciences.

Leur connaissance du français devrait être vérifiée de façon encore plus rigoureuse à l'aide de deux épreuves : une épreuve de communication orale et une épreuve combinée de lecture et d'écriture où ils auraient à rédiger un texte argumentatif, ces deux épreuves faisant état de leur maîtrise de la langue, de leur culture et de leur esprit critique. La compétence langagière des futurs enseignantes et enseignants des autres disciplines doit aussi faire l'objet d'une attention particulière; il faut d'ailleurs que dans leur programme on traite du rôle déterminant du langage dans l'acquisition du savoir et le développement de la personne.